Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200521-20260306-2026_03_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de DUAULT

Séance du 6 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de DUAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CALLONNEC

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	10
Votants	10

Date de convocation : 26/02/2026
Date d'affichage : 26/02/2026

Présents : CALLONNEC Claude, LE GARIGNON Isabelle, COLLOBERT Pascale, PRIGENT Maryvonne, LARHANTEC Jean-François LE MEUR Cédric, BERNARD Éric, VILLECHAUVEIX Stéphanie, SUTTER John, LE ROUX Éric

Absents excusés :
Absents non excusés :

Éric BERNARD a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-03-02 : Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des dépenses et recettes prévisionnelles des sections de fonctionnement et investissement pour l'année 2026.

Section de fonctionnement :

Dépenses = Recettes = 461 196.38 €

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes = 562 345.11 €

Soit un total de 1 023 541.49 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Claude CALLONNEC

MAIRIE DE DUAULT (Côtes-d'Armor)